



**MINISTÈRES
ÉDUCATION
JEUNESSE
SPORTS
ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
RECHERCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction générale des ressources humaines

RAPPORT DU JURY

SESSION 2025

Concours : 3^e concours du CAPLP

Section : DESIGN & METIERS D'ART

Option : Design et Option : Métiers d'Art

Rapport de jury présenté par :

Brigitte FLAMAND

Inspectrice générale de l'éducation, du sport et de la recherche (Design - Métiers d'Art – Mode)

Présidente du jury.

SOMMAIRE

Pages

Présentation du concours3

Bilan et statistiques6

Rapports des épreuves d'admissibilité

Épreuve écrite disciplinaire8

Rapports des épreuves d'admission

Epreuve de leçon14

Epreuve d'entretien20

Annexe : liste des spécialités métiers d'art.....26

Présentation du concours

Quelques mots de la présidente du concours, Madame Brigitte Flamand IGESR.

Le troisième concours du CAPLP session 2025 confirme toute sa place et son intérêt. Je me réjouis donc qu'il soit ouvert, tout en précisant qu'il nous incombe d'observer quelques indicateurs et de les analyser avec la plus grande attention.

Le premier d'entre eux est le constat d'une grande hétérogénéité des profils, tant dans les niveaux de diplôme que les expériences professionnelles. Cette diversité est un atout, mais elle peut être aussi source de déception pour de nombreux candidats car la réussite n'est pas au rendez-vous. Le jury est le garant d'un niveau d'exigence et de compétences avérées qui peut exclure des candidats intéressants mais insuffisamment informés des attendus. J'engage tous les candidats à lire avec attention les rapports. C'est un outil précieux pour se préparer aux différentes épreuves afin d'en comprendre ainsi le format et les objectifs.

Le deuxième point sur lequel je souhaite porter l'attention des futurs candidats, c'est la nécessité de faire la démonstration d'une solide culture générale. Que l'on se situe du côté du design ou de celui des métiers d'art, il y a des connaissances communes incontournables dont on doit faire la démonstration et ce point est fondamental pour ce concours.

Le troisième point est une culture métier qui va du design jusqu'aux métiers d'art et cela dans une diversité de champs de spécialité. Nous sommes très intéressés par le parcours antérieur de chaque candidat et à sa capacité de faire la démonstration de toute la richesse de son expérience dans des domaines à très forte exigence technique. Le CAPLP est un moment où l'on doit vérifier cette solidité professionnelle grâce à un parcours qui s'est confronté à la réalité professionnelle.

Cette expérience doit également s'incarner dans le souci de désirer transmettre à de jeunes élèves avec toutes les qualités humaines que cela suppose. Je suis personnellement très attentive à ce dernier point qui est la qualité d'écoute et d'attention à l'autre.

Pour conclure, je rappelle que le troisième concours est accessible à tous ceux qui ont au moins cinq ans d'expériences professionnelles accomplies dans le cadre de contrats de droit privé, sans condition de diplôme.

Nos candidats admis à cette session 2025 justifiaient de diplômes supérieurs de cycle court, jusqu'au niveau master mais qui faisaient surtout la démonstration d'une expérience professionnelle riche, et pour les meilleurs candidats, parfaitement adaptée aux attendus du concours.

Pour conclure je félicite tous les lauréats de cette session 2025.

Informations sur l'inscription aux concours

Le 3^e concours du CAPLP design et métiers d'art a pour finalité de recruter les professeurs qui enseigneront dans les formations de la voie professionnelle, principalement aux niveaux du certificat d'aptitude professionnelle (CAP), du baccalauréat professionnel ou du brevet des métiers d'art (BMA).

Lors de leur inscription au concours, les candidats ont le choix entre deux options :

- l'option design, qui vise le recrutement des professeurs chargés de l'enseignement général des arts appliqués et cultures artistiques ;
- l'option métiers d'art, qui vise le recrutement des professeurs de spécialités métiers d'art en charge des enseignements professionnels, théoriques et pratiques, en CAP des spécialités métiers d'art, brevets des métiers d'art, diplômes des techniciens métiers du spectacle et baccalauréats professionnels, essentiellement artisanat et métiers d'art.

Les candidats de l'option métiers d'art choisissent au moment de leur inscription, une spécialité parmi celles qui leur sont proposées chaque année. La liste exhaustive des spécialités est rappelée en annexe du présent rapport. Il importe que les candidats s'assurent avant de s'inscrire, qu'ils disposent pleinement des compétences techniques et professionnelles inhérentes à la spécialité choisie.

Il faut remarquer que le recrutement des professeurs de communication visuelle pluri-média et de marchandage visuel fait exception. L'affectation sur des postes de ces deux spécialités demande à être reçu préalablement à l'option design du concours.

Dénominations dans la nomenclature des codes disciplinaires des deux disciplines de recrutement correspondant aux deux options :

- 6505J DESIGN ET METIERS D'ART OPTION DESIGN
- 6506J DESIGN ET METIERS D'ART OPTION METIER D'ART

Les lauréats de l'option métiers d'art sont affectés dans un établissement proposant des formations dans leur spécialité, spécialité identifiée par un code de discipline d'affectation propre, exemple : *P6621 Ébénisterie d'art*.

Les options ouvertes aux concours

Les deux options, *design* et *métiers d'art*, sont proposées à la session 2025 du 3^e concours externe du CAPLP *design et métiers d'art*.

Le CAFEP-CAPLP correspondant n'est pas ouvert pour cette session 2025.

Nature des épreuves

Les épreuves du 3^e concours du CAPLP section *design et métiers d'art* sont définies en annexe de l'arrêté du 25 janvier 2021 fixant les sections et modalités d'organisation des concours du certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel.

L'admissibilité repose sur une épreuve de coefficient 3, cette épreuve est la première épreuve d'admissibilité du concours externe :

- Épreuve écrite disciplinaire

Elle est commune à l'option design et à l'option métiers d'art.

Elle s'appuie sur une bibliographie indicative qui éclaire le candidat sur le périmètre d'une culture commune attendue en design et métiers d'art.

Cette bibliographie non exhaustive propose des ouvrages de références relatifs aux enjeux conceptuels, scientifiques, techniques, méthodologiques mais encore didactiques et pédagogiques des champs du design et des métiers d'art.

La bibliographie est commune au CAPET section design et métiers d'art. Elle est consultable à la page <https://www.devenirenseignant.gouv.fr/les-programmes-des-concours-d-enseignants-du-second-degre-de-la-session-2024-1229>

L'admission repose sur deux épreuves correspondant aux deux épreuves d'admission du concours externe :

- Épreuve de leçon, coefficient 4.
Le sujet de l'épreuve de leçon est spécifique à chaque option. Pour l'option métiers d'art, le sujet est spécifique à la spécialité d'inscription du candidat.
Cette épreuve disciplinaire a pour objet la conception et l'animation d'une séance de cours.
- Épreuve d'entretien, coefficient 2.
Elle porte sur la motivation du candidat et son aptitude à se projeter dans le métier de professeur.

La définition de chaque épreuve est précisée dans les rapports d'épreuves suivants.

Sujets

Les sujets des épreuves d'admissibilité ainsi que les sujets zéro d'admissibilité et d'admission sont publiés sur le site www.devenirenseignant.gouv.fr.

Un échantillon des sujets de l'épreuve de leçon est publié sur le site <https://eduscol.education.fr/sti/domaines/design-arts-appliques>.

Les questions soumises aux candidats à l'épreuve d'entretien pour cette session 2024 figurent dans le rapport d'épreuve.

Bilan et statistiques

Postes et candidats admissibles

	nombre de postes	nombre de candidats inscrits	nombre de candidats présents		nombre de candidats admissibles	
				% inscrits		% présents
option Design						
3 ^e concours du CAPLP (public)	6	67	21	31,34%	16	76,19%
option Métiers d'Art						
3 ^e concours du CAPLP (public)	6	48	22	45,83%	15	68,18%

Les candidats admissibles en métiers d'art étaient inscrits dans les spécialités suivantes : *ébénisterie, sculpture sur bois, arts de la bijouterie-joaillerie, photographie, arts graphiques dominante signalétique, enseigne lumineuse, ferronnerie et tapisserie d'ameublement.*

Moyennes et barres d'admissibilité

	moyenne des candidats non éliminés /20	moyenne des candidats admissibles /20	barre d'admissibilité /20
option Design			
3 ^e concours du CAPLP (public)	10,68	12,5	08
option Métiers d'Art			
3 ^e concours du CAPLP (public)	9,89	12,47	7

Candidats admis

	nombre de candidats admissibles présents	nombre de candidats admis	% des admissibles non éliminés
option Design			
3 ^e concours du CAPLP (public)	15	6	40%
option Métiers d'Art			
3 ^e concours du CAPLP (public)	12	5	41,66%

Moyennes et barres d'admission /20

	moyenne d'admission des candidats présents		moyenne d'admission des candidats admis		barre d'admission
option Design					
3 ^e concours du CAPLP (public)	9,78		11,54		11,16
option Métiers d'Art					
3 ^e concours du CAPLP (public)	9,28		14,60		11,8

Moyennes d'épreuves des candidats présents aux épreuves d'admission

Moyenne d'épreuve de leçon /20		
option Design	3 ^e concours du CAPLP (public)	10,17
option Métiers d'Art	3 ^e concours du CAPLP (public)	14,7

Moyenne d'épreuve d'entretien /20		
option Design	3 ^e concours du CAPLP (public)	12,92
option Métiers d'Art	3 ^e concours du CAPLP (public)	15,90

ÉPREUVES D'ADMISSIBILITÉ

ÉPREUVE ÉCRITE DISCIPLINAIRE

DÉFINITION DE L'ÉPREUVE

L'épreuve a pour objectif de vérifier que le candidat est capable de situer une ou des réalisations issue(s) du design ou des métiers d'art dans un contexte de création et de la questionner en développant une réflexion critique interrogeant les références proposées et convoquant des connaissances personnelles.

L'épreuve est commune aux deux options.

Une bibliographie indicative relevant d'approches spécifiques de design et de métiers d'art, destinée à illustrer les questions abordées par cette épreuve et à nourrir la réflexion du candidat, est publiée sur le site internet du ministère chargé de l'éducation nationale. Elle est renouvelée tous les trois ans. Cette bibliographie, commune avec celle proposée pour l'épreuve écrite disciplinaire du CAPET dans la section design et métiers d'art, s'appuie sur les enjeux du design et des métiers d'art croisés aux enjeux technologiques, scientifiques et des sciences humaines.

Durée : cinq heures. Coefficient 3.

L'épreuve est notée sur 20. Une note globale égale ou inférieure à 5 est éliminatoire.

Le sujet de la session 2025 est publié sur le site www.devenirenseignant.gouv.fr

ATTENDUS DE L'ÉPREUVE

L'épreuve écrite disciplinaire permet de vérifier la maîtrise des connaissances relevant des domaines du design et des métiers d'art, la culture générale et la capacité à communiquer et à partager sa réflexion par écrit.

La spécificité de cette épreuve ne la limite, ni ne la soumet à un programme. La bibliographie, donnée à titre indicatif, permet de conforter une culture spécifique au design et aux métiers d'art.

L'épreuve écrite disciplinaire fait ainsi appel à une pluralité de compétences requises pour l'exercice du métier d'enseignant.

Pour cette épreuve, il est attendu du candidat :

Une appropriation de la thématique du sujet et de ses enjeux ;

Un positionnement réflexif ancré dans les domaines du design et des métiers d'art, en pleine connaissance de leurs enjeux et spécificités ;

Une analyse et un fil de raisonnement étayés de références disciplinaires contemporaines et historiques ;

Des propos construits, structurés et hiérarchisés qui témoignent d'une progression et d'une logique de pensée ;

Une qualité de rédaction écrite, une maîtrise de l'orthographe et une clarté de l'expression.

Ainsi, les candidats sont invités à lire avec attention l'ensemble des informations et indications données dans le sujet. Le temps consacré à cette lecture permet d'appréhender la demande, de prendre de la distance et d'éviter les pensées communes ou convenues.

Les candidats doivent faire preuve de méthode analytique et réflexive, être capables de poser un questionnement qui invite à interroger la pratique du design et des métiers d'art aujourd'hui, être capables de convoquer des connaissances précises qui viennent à propos.

Enfin, pour développer la réflexion, il est également attendu une rigueur méthodologique dans la rédaction. Les phases d'introduction, de développement et de conclusion devront être structurées dans des paragraphes identifiables et distincts. Il est donc vivement conseillé aux candidats de se préparer à cet exercice exigeant.

Les attendus de cette épreuve se déclinent en cinq compétences interdépendantes et cinq critères d'évaluation associés, tels qu'indiqués dans le sujet :

Compétences	Critères d'évaluation
ANALYSER	Rigueur et fertilité de l'analyse croisée
ÉMETTRE DES HYPOTHESES, QUESTIONNER, PROBLEMATISER	Pertinence des champs d'hypothèses, du questionnement et de la problématique
DEVELOPPER ET INTEGRER UNE REFLEXION CRITIQUE	Effizienz du développement, réflexion critique
S'APPUYER SUR DES CONNAISSANCES ET DES REFERENCES PERSONNELLES	Intérêt et réinvestissement des connaissances et des références personnelles
S'EXPRIMER	Lisibilité, clarté, précision et structuration de l'expression écrite (plan, syntaxe, orthographe, vocabulaire).

RAPPORT DE L'ÉPREUVE

Thème du sujet : « FAÇONNER »

Documentation

1. Michele De Lucchi, designer et architecte — extrait d'entretien (Le Monde), « Créativité et artisanat », Homo Faber, Venise, 2018.
2. François Azambourg, designer
Vase Douglas (Bernard Chauveau Éditeur / CIAV Meisenthal), 2009.
3. Boonserm Premthada, architecte
Institut cinématographique de Kantana, Klong-yong (Thaïlande), 2011.
4. Melanie Abrantes, designer
Série d'objets en bois et liège, 2013–2017.

Le corpus conçoit « façonner » comme un processus où le geste artisanal, transmis et réinventé, rencontre l'innovation du design. Au-delà du modelage de la matière, il s'agit de concevoir des environnements, anticiper des usages et tisser du lien social, tout en préservant la mémoire et l'identité des territoires. Le dialogue artisan-designer articule tradition et technologies (du low-tech au numérique), donnant lieu à des hybridations de matières et de savoir-faire, à une éco-conception ancrée dans les ressources locales, l'unicité et la petite série (face à la production de masse), et à des démarches itératives de co-création intégrant les usagers. L'ensemble engage une responsabilité esthétique, sociale et environnementale, et invite à interroger la temporalité de l'objet, l'acceptation de l'aléa et la valeur culturelle du geste.

Repères clés

- **Transmission** (gestes, outils, cultures – réappropriations contemporaines au service d'un ancrage territorial) ;
- **Hybridation** (alliances matières/savoir-faire, formes et procédés ; croisement artisan-designer) ;
- **Éco-conception** (ressources locales, matérialités et textures, durabilité/réparabilité ; unicité/petite série vs masse) ;
- **Co-création** (processus collectifs, itérations, inclusion de l'utilisateur ; conception orientée usages et contextes).

ANALYSER

Rigueur et fertilité de l'analyse croisée

Analyser consiste à interroger dans les champs du design et des métiers d'art, le thème et l'ensemble du corpus de manière croisée, c'est à dire en confrontant les documents entre eux et au thème.

S'approprier le thème et en définir les termes est une condition indispensable à la réussite de la partie analytique. L'énonciation d'une forme de définition de la thématique en appui sur les éléments marquants du corpus, engage une analyse pertinente et fertile.

L'analyse demande d'envisager les références proposées sous différents aspects : leur statut, leurs dimensions technologiques, fonctionnelles, esthétiques, sémantiques et symboliques, afin d'opérer des déductions qui viendront nourrir la réflexion.

Chaque document iconographique présente une légende, parfois complétée par un texte explicatif. Ces éléments ont toute leur importance et doivent être pris en compte par les candidats. L'analyse ne peut se cantonner à la paraphrase de ces derniers ou à une description méthodique de type analyse de la forme, de la matière et de la couleur. Se limiter à la phase de dénotation ou de description du corpus ne permet pas de dégager des points d'analyse pertinents.

Analyser consiste également à dégager des pistes de réflexion propices à la formulation de questionnements relevant des enjeux du sujet.

Questionner le thème et le corpus de manière élargie permet et implique de convoquer de multiples notions, concepts et démarches dans les domaines du design et des métiers d'art, qui viendront nourrir le développement.

Les documents présentés sont choisis pour engager une réflexion approfondie. En privilégiant la confrontation des documents entre eux plutôt qu'un traitement linéaire ou indépendant, le candidat identifie des points communs et des différences afin d'en dégager des hypothèses et des pistes de réflexion. Produire une synthèse des éléments de l'analyse permet une transition lisible et claire vers la formulation des différents questionnements et de la problématique à venir.

Le jury a apprécié :

- De bonnes analyses, approfondies, dans le croisement du thème « façonner » et du corpus conduisant à des problématiques porteuses, éclairées par des références personnelles pertinentes et innovantes puisées dans l'actualité du design et des métiers d'art ;
- L'identification claire des notions (gestes, procédés, matériaux, formes, couleurs) ;
- L'articulation explicite tradition/innovation et l'ancrage disciplinaire ;
- Des synthèses servant de tremplin à des questionnements contemporains.

Le jury a regretté :

- Une analyse descriptive et linéaire, reprenant textuellement les éléments fournis dans le corpus et se limitant au processus de création ;
- L'absence de réelle confrontation entre les productions et l'oubli de la thématique ;
- Des propos généralistes, passant à côté des enjeux essentiels des domaines du design et métiers d'art ;
- Un plan calqué sur l'ordre des documents ;
- L'absence de synthèse.

ÉMETTRE DES CHAMPS D'HYPOTHÈSES, QUESTIONNER, PROBLÉMATISER

Pertinence des champs d'hypothèses, du questionnement et de la problématique

Dans le prolongement de l'analyse, il s'agit de développer un questionnement, de proposer des pistes.

La problématique est indispensable pour ouvrir et guider le propos. Elle doit être envisagée comme le prolongement de l'analyse et non comme une simple paraphrase du thème

Elle doit résumer l'ensemble des questions suscitées par le thème à traiter et être formulée de manière claire et explicite. Elle ne peut être une succession de questions sans réponses, elle s'inscrit dans une démarche de résolution de problème. La problématique n'est pas nécessairement complexe, mais s'appuie forcément sur des enjeux contemporains, dans plusieurs champs du design et/ou des métiers d'art. Une fois énoncée, il convient de s'y tenir rigoureusement pour développer une argumentation structurée, riche et étayée d'exemples justifiés.

Exemples de problématiques relevées :

- Rôle vertueux du design et des métiers d'art pour façonner des objets durables ;
- Articulation technologies/matières traditionnelles sans pastiche ;
- Façonnage comme dialogue entre matière et savoir-faire ;
- Place de l'aléatoire ;
- Temporalité de l'objet ;
- Façonnage comme processus collectif et collaboratif.

Le jury a apprécié :

- Des propos articulés et étayés par des références issues des champs du design et des métiers d'art et des exemples concrets ;
- La rigueur et la progression logique de la réflexion écrite.
- L'identification et le développement d'enjeux caractéristiques du design et des métiers d'art.

Le jury a regretté :

- Une confusion entre hypothèses et problématique ;
- Une paraphrase du thème ;
- Des propos plaqués, superficiels ou non argumentés.

DÉVELOPPER ET INTÉGRER UNE RÉFLEXION CRITIQUE

Efficiences du développement, réflexion critique

Le développement du raisonnement est le temps de la mise à l'épreuve de la problématique énoncée et de la réflexion personnelle argumentée.

Il est attendu que le propos respecte le plan présenté dans l'introduction. Un point de vue argumenté et personnel, étayé de connaissances et de références pertinentes, doit guider la réflexion, ouvrir le thème et aboutir à des démonstrations claires.

Le cheminement, la logique du raisonnement et de la démonstration doivent apparaître par l'établissement de liens lisibles et de connexions rédactionnelles. Si la conclusion fait la synthèse du développement, elle ne doit pas uniquement se contenter de clore ou de résumer le propos mais plutôt suggérer une ouverture de la réflexion.

La réflexion critique permet d'offrir un angle de réflexion pertinent, personnel et engagé dans le cadre du thème, d'exposer un point de vue avec des arguments et non de faire état de jugements de valeur ou de partis pris dans le domaine du design et des métiers d'art. L'épreuve n'est pas le lieu d'expression d'un ressenti personnel exacerbé mais témoigne d'un cheminement de pensée construit, distant et nourri d'un esprit critique documenté et averti. Ainsi, le candidat doit adopter une posture critique en lien avec le thème et les enjeux soulevés. Le propos s'appuie sur une culture générale et spécifique à la discipline, sans dévier vers un point de vue contestable, moralisateur ou un parti-pris qui pourrait manquer de neutralité (socio-politique, éthique, philosophique ou économique...).

Le jury a apprécié :

- Des propos articulés et étayés par des références issues des champs du design et des métiers d'art.
- La rigueur et la progression logique de la réflexion écrite.
- L'identification et le développement d'enjeux caractéristiques du design et des métiers d'art.

Le jury a regretté :

- Des plans non pertinents et une maîtrise fragile ou inexistante de l'exercice de l'écrit dans lequel sont développés, de façon ordonnée, des arguments sur un sujet ;
- La succession de lieux communs, convenus, sans mise en perspective ni prise de position

S'APPUYER SUR DES CONNAISSANCES ET DES RÉFÉRENCES PERSONNELLES**Intérêt et réinvestissement des connaissances et des références personnelles**

Pour nourrir les différentes phases que sont l'analyse, le questionnement et le développement, le candidat doit s'appuyer principalement sur des connaissances et des références issues des domaines du design et des métiers d'art.

Les références sont indispensables à l'exercice de l'épreuve car elles permettent de soutenir le propos et d'éviter les digressions ou le hors sujet. Pour être pertinentes, ces dernières doivent être maîtrisées, identifiées précisément par le nom de leur auteur/designer et respecter l'intention de leur créateur.

Ces références ne doivent pas constituer une liste stéréotypée que l'on cherche à intégrer ou à déployer sous forme d'inventaire. Au contraire, elles doivent être choisies en cohérence avec le propos et nourrir la réflexion. Les références peuvent ouvrir sur des champs connexes ; technologique, technique, scientifique et artistique. Cependant une ouverture trop large et lointaine peut affaiblir le discours.

Le jury a apprécié :

- Des propos articulés et étayés par des références actuelles issues des champs du design et des métiers d'art témoignant d'une prise en main de la bibliographie.
- Une prise de recul intéressante appuyée sur des connaissances historiques et sur un bon niveau d'appropriation des enjeux.

Le jury a regretté :

- Un manque de culture contemporaine dans les champs du design et des métiers d'art.
- Des références sans lien précis et/ou pertinent avec le sujet.
- Des références incomplètes et approximatives.

S'EXPRIMER**Lisibilité, clarté, précision et structuration de l'expression écrite**

L'exercice rédactionnel demande rigueur et méthode et ne peut se passer d'une construction intelligible : introduction, développement, conclusion. Cette structuration est un indicateur de la pensée réfléchie du candidat. Le soin apporté à la forme et au fond doit être également réparti sur les trois parties et ne pas s'appauvrir au fil de la copie.

Il est attendu une maîtrise de l'orthographe, de la conjugaison, de la syntaxe et de la ponctuation. L'emploi d'un vocabulaire précis et spécifique à la discipline est requis. Il n'est en revanche pas souhaitable de s'exprimer à la première personne du singulier, de présenter tout ou partie du propos sous forme de prise de notes, d'énumération verticale, de tableaux ou d'abréviations.

Pour un confort de lecture et d'évaluation, une graphie lisible et une expression fluide sont indispensables.

Il est en conséquence conseillé de prendre un temps de préparation, avant l'épreuve, pour maîtriser l'exercice de la rédaction. L'utilisation d'une ébauche préparatoire pendant l'épreuve est recommandée.

Le jury a apprécié :

- Des copies très bien structurées, témoignant d'une bonne préparation à l'épreuve.
- La rigueur et la progression logique de la réflexion par l'écrit.

Le jury a regretté :

- Le manque d'entraînement à l'exercice de synthèse.
- Le manque de structure, l'absence de plan, les redondances.

- Les fautes d'orthographe, la graphie peu maîtrisée, les problèmes lexicaux et grammaticaux, de syntaxe, de ponctuation qui nuisent à l'intelligibilité du propos.
- Le manque de vocabulaire spécifique attendu d'un enseignant en design ou métiers d'art.

ÉPREUVES D'ADMISSION

ÉPREUVE DE LEÇON

DÉFINITION DE L'ÉPREUVE

L'épreuve a pour objectif d'évaluer, dans l'option choisie et le cas échéant, dans la spécialité choisie par le candidat pour la seconde épreuve d'admissibilité, l'aptitude de celui-ci à concevoir une séance d'enseignement et à en exposer les modalités d'animation à partir de données relatives au contexte de mise en œuvre.

La séance s'inscrit dans les programmes et référentiels du lycée professionnel.

Dans le cadre de l'épreuve, le candidat dispose de ressources numériques composées d'un dossier de ressources iconographiques ou textuelles précisant le contexte de mise en œuvre, et un dossier de références en design ou métiers d'art. Ces dossiers sont consultables hors ligne, au format PDF.

Les candidats des spécialités de l'option métiers d'art disposent, en outre, d'un accès aux équipements de la spécialité et à la matière d'œuvre permettant de répondre à l'épreuve.

Durée des travaux de préparation : 5 heures maximum. Durée de l'épreuve : 1 heure maximum (exposé : 30 minutes maximum ; entretien : 30 minutes maximum).

Coefficient : 4

L'épreuve est notée sur 20. La note 0 est éliminatoire.

RAPPORT DE L'ÉPREUVE

Initié par un thème, le sujet de l'épreuve de leçon invite à concevoir une séance constitutive d'une séquence en prenant appui sur le repère de séquence et les dossiers de ressources et de références numériques fournis, ainsi que sur des connaissances et références personnelles.

En corrélation avec le repère de séquence, un dossier numérique de ressources est mis à disposition des candidats. Y figurent des documents en lien avec le contexte défini par le repère de séquence, ainsi que les programmes et référentiels du lycée professionnel. Il est utile de préciser que l'utilisation de ceux-ci sera d'autant plus efficace que les candidats en auront déjà connaissance et qu'ils auront l'habitude de les consulter.

En lien avec le thème du sujet, un dossier numérique de références iconographiques ou textuelles est mis à disposition des candidats. Il appartient aux candidats de s'appropriier les références proposées, de savoir les exploiter au mieux pour la conception de leur séance.

Il est attendu des candidats une prise en compte de l'ensemble des éléments indiqués dans le sujet, pour la conception d'une séance qui témoigne d'une culture à la fois disciplinaire et pédagogique. Les candidats doivent faire preuve de méthode afin de proposer un projet de séance et une stratégie pédagogique qui précise les objectifs d'apprentissage, les modalités d'animation, les activités et leur articulation, les supports pédagogiques envisagés mettant en évidence les méthodes et les outils didactiques, ainsi que les modalités et les contenus d'évaluation.

Pour les deux options :

Pour la première phase de l'épreuve, les travaux de préparation, des supports au format A3 sont mis à disposition des candidats pour une présentation de leurs réflexions et propositions qui peut combiner expression écrite et graphique. Il est recommandé de prévoir une présentation à une échelle qui prenne en

compte une lecture de celles-ci à distance lors de la phase d'exposé et d'entretien avec le jury. L'organisation des planches doit être le reflet de la démarche et doit permettre de soutenir le propos lors de l'exposé.

Pour l'option métiers d'art :

Les résultats des expérimentations techniques accompagnent les supports de présentation.

Les candidats sont évalués à partir des critères suivants :

- La prise en compte du repère de séquence ;
- L'efficacité de la stratégie ;
- La pertinence de l'argumentation ;
- La qualité de la prestation orale.

PRISE EN COMPTE DU REPÈRE DE SÉQUENCE

Pour cette session 2025, l'épreuve montre un bon niveau d'analyse ($\approx 75\%$ des candidats) mais une fragilité marquée dans la mise en œuvre pédagogique : des stratégies peu didactisées et déconnectées des profils élèves ou du référentiel de formation.

La dimension évaluative est largement sous-exploitée et l'intégration dans la séquence reste trop floue.

Pour progresser, les candidats doivent ancrer davantage leur réflexion dans une logique de transmission, d'expérimentation réaliste et de construction d'apprentissage.

L'épreuve sur l'option Design révèle une maîtrise globalement satisfaisante de l'analyse du corpus, avec des candidats capables d'en saisir les subtilités et de mobiliser des références disciplinaires pertinentes.

Toutefois, cette solidité analytique contraste avec des stratégies pédagogiques souvent fragiles, mal construites ou déconnectées de la réalité des classes de lycée professionnel. Les séances proposées peinent à s'inscrire dans une progression cohérente, les objectifs sont fréquemment flous ou plaqués, et l'évaluation reste très largement sous-exploitée, réduite à une simple vérification de consignes.

De nombreuses propositions manquent de réalisme didactique, de prise en compte du profil des élèves, ou encore d'ancrage dans des situations d'apprentissage authentiques. Malgré quelques approches innovantes, différenciées et bien articulées, la majorité des candidats éprouve des difficultés à transformer l'analyse en dispositif pédagogique structuré, pertinent et adapté, mettant en évidence le manque de construction de séquences didactiques efficaces centrées sur les apprentissages réels des élèves.

Dans l'épreuve sur l'option Métiers d'Art, le jury relève chez certains candidats une bonne maîtrise de l'articulation des séances au sein de la séquence, avec une déclinaison temporelle cohérente et adaptée aux attendus de la spécialité. La structuration est claire, les objectifs sont bien situés dans le déroulé global, et l'ensemble s'inscrit dans une logique progressive qui favorise la compréhension et l'ancrage des apprentissages.

Toutefois, des fragilités importantes sont également apparues. Le jury déplore chez plusieurs candidats un manque de connaissance du référentiel, ce qui nuit à la précision des propositions pédagogiques et à leur adéquation avec les compétences visées en formation professionnelle. De plus, le thème imposé est parfois abordé de manière superficielle, sans réelle intégration dans la séquence ou sans mise en lien explicite avec les exigences du programme.

Enfin, certaines stratégies présentées restent insuffisamment déployées, reposant sur une projection idéalisée des élèves (supposés tous motivés, rapides et engagés), ce qui limite leur faisabilité réelle en contexte de classe. Ce décalage entre intention et mise en œuvre montre la nécessité d'une meilleure prise en compte de la diversité des publics.

Le jury encourage ainsi les candidats à renforcer leur maîtrise du référentiel, à consolider l'articulation entre séances et séquence, et à ancrer leur projet pédagogique dans une réalité de terrain, afin de mieux répondre aux besoins et aux profils des élèves.

Le jury a apprécié :

- La bonne lecture du repère de séquence, utilisé par la majorité des candidats comme point d'appui pour structurer leur réflexion ;
- L'identification pertinente du thème, du domaine d'étude et la prise en compte cohérente du contexte pédagogique ;
- Des présentations globalement structurées, argumentées, et bien organisées dans la progression de la séquence ;
- Une expérimentation positionnée de manière réfléchie dans la séquence, avec des intentions pédagogiques clairement exposées ;
- Pour certains, une solide culture artistique, accompagnée d'une diversité d'approches pédagogiques et d'une volonté d'adaptation à la diversité des élèves.

Le jury a regretté :

- Une problématique souvent floue, mal reformulée ou déconnectée du repère initial, affaiblissant la cohérence de la proposition ;
- Une prise en compte insuffisante du profil des élèves : intégration limitée des besoins éducatifs particuliers, réponses stéréotypées, et estimation approximative des capacités réelles, notamment en seconde ;
- La mention du niveau de classe et de la spécialité sans réelle incidence sur la stratégie pédagogique développée ;
- Une temporalité souvent irréaliste, associée à des séquences trop ambitieuses pour les rythmes d'apprentissage ;
- La dominance du graphisme au détriment d'autres formes d'expérimentation plastiques (volume, numérique...), une exploitation faible et descriptive des documents supports, et une connaissance encore trop superficielle du contexte et des contraintes du lycée professionnel.

EFFICIENCE DE LA STRATÉGIE PÉDAGOGIQUE

Le jury souligne que l'analyse des documents et des attendus de l'épreuve est souvent bien menée, avec une bonne appropriation du corpus et une prise en compte des subtilités du sujet. De bonnes connaissances disciplinaires, des propositions variées et des références personnelles pertinentes témoignent de la richesse et de la créativité des candidats. Certains présentent des stratégies pédagogiques abouties, bien articulées à la problématique, avec des objectifs clairs, des temporalités maîtrisées, des supports innovants et des formes d'évaluation intégrées.

Cependant, de nombreuses faiblesses ont été relevées quant à la mise en œuvre concrète des stratégies pédagogiques. Trop souvent, celles-ci restent hors-cadre ou déconnectées de l'analyse initiale, et ne prennent pas suffisamment en compte la spécificité des élèves de lycée professionnel. Les besoins réels des élèves, la différenciation, et l'ambition de les rendre acteurs de leur formation sont peu questionnés. Les séances proposées manquent d'ancrage dans la séquence globale, et les choix pédagogiques sont parfois irréalistes, trop théoriques, ou centrés sur le point de vue du candidat au détriment du développement de compétences chez les élèves.

L'évaluation, pilier de la stratégie didactique, est souvent absente, superficielle ou réduite à une vérification de consignes, sans lien clair avec les objectifs d'apprentissage. Dans certains cas, la stratégie pédagogique reste non formulée ou repose sur une approche plastique peu didactisée, sans scénario pédagogique ni prise en compte du contexte de classe. Des confusions récurrentes sont notées entre séance et séquence, ou entre objectifs et consignes, témoignant d'une compréhension encore fragile des attendus de l'épreuve.

Pour l'option métiers d'art :

Les prestations des candidats ont révélé une forte hétérogénéité, notamment en ce qui concerne l'exploitation des ressources et la qualité de la stratégie pédagogique. Les ressources mises à disposition par le corpus sont très peu mobilisées, ce qui limite la profondeur de l'analyse et la pertinence des choix didactiques.

Un des candidats se distingue par une stratégie pédagogique construite, cohérente et en lien avec une perspective de chef-d'œuvre. Le scénario proposé favorise la collaboration avec le professeur d'arts appliqués et s'inscrit dans une logique de co-intervention. Il articule clairement les différentes phases de travail : recherches, expérimentations d'une gamme d'échantillonnage, puis formalisation à travers des planches descriptives. Cette démarche témoigne d'un vrai souci de structuration des apprentissages, avec une temporalité pensée et des objectifs ambitieux mais accessibles pour une classe de CAP.

À l'inverse, un autre candidat ne propose aucun support pour les élèves, n'intègre pas les principes de différenciation pédagogique, et se limite à des évaluations exclusivement sommatives. L'absence d'objectifs clairs nuit à la lisibilité du projet pédagogique.

Le jury souligne néanmoins que lorsque les objectifs sont bien posés et en lien avec la réalité des métiers d'art, ils permettent de proposer une démarche exigeante mais porteuse de sens pour les élèves. Il est recommandé aux candidats de veiller à expliciter les liens entre leurs propositions pédagogiques, les attendus du programme et les référentiels de formation, afin de renforcer la cohérence et l'impact de leur stratégie.

Le jury a apprécié :

- Une analyse souvent bien menée, avec une bonne lecture du corpus et des subtilités du sujet ;
- Des objectifs clairs et pluriels, bien articulés avec la problématique et adaptés à la formation professionnelle ;
- Des supports variés, innovants et réalistes, au service de l'apprentissage ;
- Des stratégies pédagogiques abouties, bien construites, avec des temporalités maîtrisées ;
- Des évaluations pensées dans leur temporalité, intégrant remédiation et suivi ;
- De bonnes connaissances de la discipline, de ses enjeux et de la création contemporaine.

Le jury a regretté :

- Une stratégie souvent déconnectée de l'analyse, manquant de cohérence avec la problématique posée ;
- Une prise en compte insuffisante des besoins des élèves, notamment dans la différenciation ;
- Un manque de réalisme dans les propositions, peu faisables dans la temporalité ou dans leur mise en œuvre concrète ;
- Une évaluation absente ou superficielle, sans lien avec les compétences visées ;
- Une confusion persistante entre séance et séquence, témoignant d'une mauvaise compréhension de l'épreuve ;
- Des démarches trop centrées sur le candidat, avec peu d'implication ou de manipulation pour les élèves.

PERTINENCE DE L'ARGUMENTATION

L'épreuve sur l'option Design met en lumière des argumentations souvent fragiles, trop théoriques ou plaquées, déconnectées de la réalité du terrain et peu en lien avec les besoins des élèves, notamment dans le contexte du lycée professionnel. Si certains candidats parviennent à structurer leurs propos de manière cohérente et à justifier leurs choix pédagogiques en s'appuyant sur les référentiels et le corpus proposé, la majorité témoigne d'une connaissance partielle des programmes et d'une faible prise en compte de l'hétérogénéité des publics. L'ancrage disciplinaire dans les arts appliqués est parfois oublié, les partis pris sont trop timides ou, à l'inverse, trop imposés, laissant peu de place à l'expression de l'élève. L'évaluation reste souvent absente ou mal pensée, et la démarche de conception pédagogique manque de clarté. Toutefois, quelques candidats se distinguent par une réflexion articulée, une volonté de créer du sens en lien avec la formation professionnelle, et une capacité à proposer des pistes pédagogiques pertinentes et dynamiques.

Pour l'option métiers d'art :

Le jury constate une maîtrise affirmée de la discipline, tant sur le plan technique que conceptuel. Les candidats mobilisent avec justesse les connaissances issues du référentiel, notamment pour justifier leurs choix techniques, ce qui atteste d'une bonne compréhension des enjeux professionnels de la formation.

La maîtrise des outils de conception assistée par ordinateur (CAO) est globalement solide, et constitue un point fort dans la structuration des séquences proposées. Le jury salue également la capacité de certains candidats à mobiliser des références artistiques personnelles pertinentes, en écho avec la thématique du sujet de concours. Ces apports enrichissent la démarche pédagogique et révèlent une culture artistique bien ancrée.

Les textes réglementaires sont globalement connus et les propositions sont argumentées de façon cohérente. Néanmoins, un point de vigilance demeure : les choix pédagogiques manquent parfois d'ancrage dans les compétences transversales, ce qui limite la portée des dispositifs proposés en termes d'interdisciplinarité ou de développement global de l'élève.

Le jury encourage les candidats à poursuivre leur démarche de progression, notamment en veillant à renforcer le lien entre les dimensions techniques, culturelles et pédagogiques. Une meilleure intégration des compétences transversales et des objectifs d'apprentissage permettrait de consolider des stratégies pédagogiques déjà bien engagées.

Le jury a apprécié :

- Des choix pédagogiques justifiés au regard du référentiel et du corpus ;
- Une argumentation structurée, cohérente avec l'épreuve et appuyée sur les repères de la séquence ;
- Des partis pris audacieux et dynamiques, ouvrant des pistes pédagogiques variées ;
- Une bonne connaissance des référentiels en Arts Appliqués ;
- De bonnes réactivités à l'échange, posture d'écoute et volonté de créer du sens en lien avec la formation professionnelle ;
- Structure de la méthodologie investigation/expérimentation/réalisation maîtrisée, offrant un cadre clair à la présentation.

Le jury a regretté :

- Les besoins des élèves sont souvent ignorés, notamment l'hétérogénéité des profils ;
- Argumentation plaquée ou déconnectée de l'analyse et de la réalité du terrain ;
- Connaissances fragiles des programmes, des profils de classe et des textes réglementaires ;
- Manque de projection concrète dans la classe, avec une démarche pédagogique peu contextualisée ;
- Absence ou faiblesse des compétences pédagogiques évoquées, notamment dans le traitement de l'évaluation ;
- Partis pris trop tranchés ou verticaux, limitant l'expression et l'implication des élèves.

QUALITÉ DE LA PRESTATION ORALE

Lors de l'épreuve orale, les candidats ont globalement fait preuve d'une posture positive et réactive face aux questions, en maintenant un sourire et une attitude d'écoute appréciée du jury. Leur discours, souvent structuré en étapes clairement identifiables, montre une capacité à capter l'attention, bien que le vocabulaire professionnel reste parfois peu précis et que le langage pédagogique soit rarement mobilisé. Si certains candidats parviennent à vulgariser des notions complexes, d'autres peinent à synthétiser leur propos ou à adopter une posture pleinement professionnelle, notamment en raison d'un registre de langue trop familier ou d'un jugement trop personnel sur leur prestation. Les supports visuels présentés, bien que graphiquement soignés, sont parfois peu lisibles, et le temps de présentation est souvent mal maîtrisé, notamment en raison du stress. Enfin, si la posture projetée d'enseignant est parfois perceptible, elle reste globalement fragile et gagnerait à être davantage modélisante, nuancée et tournée vers l'accompagnement des élèves.

Pour l'option métiers d'art :

Le jury souligne la qualité de l'échange oral chez plusieurs candidats, qui ont su faire preuve d'écoute active et d'une posture professionnelle appropriée au métier d'enseignant en lycée professionnel. Les échanges avec le jury ont été clairs, argumentés, et portés par une communication fluide, témoignant d'une capacité à dialoguer de manière constructive.

Le jury a apprécié :

- Les candidats font preuve de réactivité et restent souriants malgré les mises en difficulté ;
- Leur capacité d'écoute est notable, avec des échanges souvent constructifs ;
- La structure de la présentation est globalement maîtrisée, avec des étapes identifiables ;
- Quelques candidats montrent une capacité à vulgariser des notions complexes, avec un vocabulaire choisi avec soin ;
- L'oral devient dans certains cas un moment de dialogue ouvert et porteur.

Le jury a regretté :

- Le vocabulaire professionnel qui manque souvent de précision, et le langage pédagogique est peu mobilisé ;
- Les supports visuels sont parfois illisibles ou mal adaptés à l'espace de jury ;
- Certains candidats présentent une posture trop familière, ou verbalisent un jugement négatif sur leur prestation, traduisant une fragilité émotionnelle ;
- Le temps de parole est parfois mal géré (présentations trop courtes), nuisant à la profondeur de l'analyse ;
- La posture de futur enseignant reste souvent inaboutie : manque de neutralité, de distance critique, ou de projection dans l'enseignement en voie professionnelle.

ÉPREUVE D'ENTRETIEN

DÉFINITION DE L'ÉPREUVE

L'épreuve d'entretien avec le jury porte sur la motivation du candidat et son aptitude à se projeter dans le métier de professeur au sein du service public de l'éducation.

L'entretien comporte une première partie d'une durée de quinze minutes débutant par une présentation, d'une durée de cinq minutes maximum, par le candidat des éléments de son parcours et des expériences qui l'ont conduit à se présenter au concours en valorisant ses travaux de recherche, les enseignements suivis, les stages, l'engagement associatif ou les périodes de formation à l'étranger. Cette présentation donne lieu à un échange avec le jury d'une durée de dix minutes.

La deuxième partie de l'épreuve, d'une durée de vingt minutes, doit permettre au jury, au travers de deux mises en situation professionnelle, l'une d'enseignement, la seconde en lien avec la vie scolaire, d'apprécier l'aptitude du candidat à :

- S'approprier les valeurs de la République, dont la laïcité, et les exigences du service public (droits et obligations du fonctionnaire dont la neutralité, lutte contre les discriminations et stéréotypes, promotion de l'égalité, notamment entre les filles et les garçons, etc.) ;*
- Faire connaître et faire partager ces valeurs et exigences.*

Durée de l'épreuve : trente-cinq minutes, coefficient 2.

Le candidat admissible transmet préalablement une fiche individuelle de renseignement établie sur le modèle figurant à l'annexe VI de l'arrêté du 25 janvier 2021 fixant les modalités d'organisation des concours du certificat du certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel, selon les modalités définies dans l'arrêté d'ouverture.

Les candidats titulaires d'un doctorat peuvent, conformément à l'article L. 412-1 du code de la recherche, présenter leurs travaux réalisés ou ceux auxquels ils ont pris part en vue de la reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle résultant de la formation à la recherche et par la recherche qui a conduit à la délivrance du doctorat. La fiche individuelle de renseignement comprend une rubrique prévue à cet effet.

RAPPORT DE L'ÉPREUVE

La première partie de l'épreuve est consacrée au projet et à la motivation professionnelle du candidat admissible. Cette partie de l'épreuve ne vise pas à une présentation exhaustive du curriculum vitae du candidat, mais à exposer les éléments saillants de son parcours et de ses expériences qui expliquent et justifient son aspiration à devenir professeur.

L'entretien avec le jury d'une durée de dix minutes permet ensuite au candidat de préciser ou de compléter son exposé initial. Les échanges portent naturellement sur les éléments du parcours présentés et mentionnés dans la fiche individuelle de renseignement qui par ailleurs n'est pas prise en compte dans l'évaluation ; seule la prestation orale du candidat est évaluée par le jury.

La seconde partie de l'épreuve s'appuie sur deux mises en situation professionnelle, d'une durée de dix minutes chacune, l'une d'enseignement (liée à la discipline enseignée ou au contexte de la classe), l'autre relative à la vie scolaire (situation extérieure à la classe).

Les situations professionnelles données s'inspirent de situations réelles ; leur thème est en lien direct avec :

- Les droits et obligations des fonctionnaires ;
- Les exigences du service public de l'éducation ;
- Les valeurs de la République : la liberté, l'égalité, la fraternité, l'indivisibilité, la laïcité, la démocratie, la justice sociale, le respect de toutes les croyances.

Pour chacune des situations professionnelles, le candidat répond à deux questions :

1. *Quels sont les valeurs et principes de la République et, le cas échéant, les principes juridiques régissant l'organisation et le fonctionnement des établissements publics locaux d'enseignement et des écoles, ou, s'il y a lieu, des établissements privés sous contrat, qui sont en jeu dans cette situation ?*
2. *Comment analysez-vous cette situation et quelles pistes de solutions envisagez-vous ?*

Cette partie de l'épreuve ne comporte pas de temps de préparation. Le candidat est invité à mobiliser sa réflexion afin de formuler des propositions d'action en réponse au problème identifié. En complément de l'exposé du candidat de son analyse de la situation et de ses pistes d'action, les questions du jury (inscrites dans le temps imparti) permettent d'approfondir ou préciser le propos.

Ces mises en situations font appel à l'expérience (directe ou indirecte), à la connaissance des textes mais aussi à la capacité de jugement et au sens des responsabilités du candidat. Elles permettent au jury d'apprécier les connaissances du candidat en termes de fonctionnement d'un établissement scolaire (acteurs, fonctions, personnes à mobiliser, fonctionnement, etc.), de déontologie des fonctionnaires et d'éthique professionnelle.

Les mises en situation et les questions sont lues à haute voix par le jury et remises et en même temps sous forme écrite au candidat.

Mises en situation professionnelle d'enseignement et de vie scolaire de la session 2025 :

SUJET 1

Mise en situation enseignement

Lors d'une séance de co-intervention en arts appliqués et atelier, une élève exprime des difficultés à trouver de l'inspiration. Votre collègue se place alors derrière elle et lui masse le dos. Gênée, l'élève lui dit : « Monsieur, je vous l'ai dit, je veux que vous arrêtiez de me toucher. » L'enseignant répond qu'il voulait simplement l'aider à se détendre.

Mise en situation vie scolaire

Un élève vient vous voir en fin d'heure pour vous indiquer qu'un camarade a filmé l'un de vos collègues, et ses parents souhaitent se servir de cet enregistrement pour incriminer l'enseignant auprès du proviseur.

SUJET 2

Mise en situation enseignement

En tant que professeur référent, vous accompagnez une élève dans la recherche de sa PFMP. Elle a trouvé une entreprise prête à l'accueillir, mais son père refuse qu'elle y effectue son stage car l'équipe est exclusivement composée d'hommes.

Mise en situation vie scolaire

En quittant les cours, vous surprenez l'un de vos élèves, installé dans une voiture avec des amis, en train d'inhaler du protoxyde d'azote devant l'établissement.

SUJET 3

Mise en situation enseignement

Vous lancez une séquence avec une classe de seconde bac pro ASSP sur la thématique « Se représenter », cette séquence permettra d'interroger l'image que les élèves donnent d'eux-mêmes ; entre identité réelle, sociale et projetée. Plusieurs élèves refusent de se représenter, invoquant des raisons personnelles ou un malaise par rapport à leur image.

Mise en situation vie scolaire

Lundi matin 8h, alors que les élèves entrent en classe, un lycéen vient vous voir et vous explique qu'il préfère garder son bonnet sur la tête parce qu'il vient d'être opéré. Il vous explique que sa mère a prévenu l'école mais vous n'êtes pas au courant.

SUJET 4

Mise en situation enseignement

Une élève de votre classe de terminale Commerce est admissible au concours général des métiers. Vous décidez de tenter l'aventure en proposant d'accompagner cette élève en engageant la classe pour permettre une émulation de groupe autour de cette situation.

Mise en situation vie scolaire

Dans un lycée professionnel, une élève signale à la vie scolaire qu'elle est régulièrement moquée par des camarades en raison de sa tenue vestimentaire jugée "trop masculine". Elle ne se sent plus à l'aise à l'idée de venir en cours. L'équipe éducative est alertée.

Les critères d'évaluation de l'épreuve mettent en exergue ses attendus :

1. PARCOURS ET EXPÉRIENCES :

- Adéquation des éléments valorisés du parcours et des expériences avec le métier d'enseignant ;
- Pertinence de l'argumentation.

2. MISES EN SITUATION D'ENSEIGNEMENT ET DE VIE SCOLAIRE :

- Identification des valeurs de la république et/ou des exigences du service public en jeu dans la situation ;
- Pertinence de l'argumentation.

3. COMMUNICATION :

- Aptitude au dialogue ;
- Qualité de l'expression orale.

OBSERVATION GÉNÉRALE

L'épreuve d'entretien a été globalement bien réussie. La majorité des candidats a su mettre en avant et valoriser des atouts issus de parcours étudiants, de formations diverses ou d'expériences professionnelles.

Les modalités de l'épreuve d'entretien ont permis à la fois d'identifier le parcours du candidat, d'éprouver son aspiration à devenir enseignant et d'apprécier ses connaissances de la déontologie du fonctionnaire et son éthique professionnelle. L'élève étant au cœur des discours des candidats, à la fois par l'élève qu'ils ont été et/ou l'élève qu'ils projettent d'accompagner dans son parcours de formation.

Malgré un stress parfois apparent et légitime, la majorité des candidats a su le dominer et, de manière générale, les entretiens se sont déroulés dans un climat serein de confiance.

Il est porté à la connaissance des candidats qu'en dehors de la fiche individuelle de renseignement — établie sur le modèle figurant à l'annexe VI de l'arrêté du 25 janvier 2021 — le candidat ne peut aucunement appuyer sa prestation orale sur un autre support papier ou numérique.

Cette fiche individuelle de renseignement permet au jury d'appréhender le profil du candidat avant l'épreuve.

1. PARCOURS ET EXPÉRIENCES

Cette partie de l'épreuve offre la possibilité au candidat d'exprimer clairement sa motivation et de valoriser son parcours, ses expériences professionnelles ainsi que les compétences développées. L'exposé et l'échange permettent d'évaluer la capacité du candidat à appréhender avec justesse le métier d'enseignant tout en mettant en avant son individualité par la richesse des expériences antérieures. Les compétences issues des expériences extra-professionnelles (vie citoyenne, associative, responsabilités sportives...) peuvent aussi être convoquées et valorisées.

Adéquation des éléments valorisés de son parcours et de ses expériences avec le métier d'enseignant - Pertinence de l'argumentation.

Le jury attend du candidat qu'il soit en capacité de se projeter dans la fonction par une sélection et une mise en relation concrète des compétences développées au cours du parcours avec celles attendues par le métier et la discipline envisagée.

Le jury a apprécié :

- La maîtrise de l'entretien en général, tant dans la posture que dans la qualité de l'expression ; bien ancré dans la spécialité du candidat, mettant en évidence sa capacité à transposer ses savoir-faire dans une démarche pédagogique ;
- La fertilité et le dynamisme du propos qui découlent d'une bonne préparation des candidats ;
- La bonne connaissance du fonctionnement d'un établissement scolaire, de l'organigramme (des différents acteurs pédagogiques et leur périmètre d'action) ;
- Le transfert et l'adaptation de compétences professionnelles dans la pratique pédagogique du candidat (exemple : la démarche de projet, les compétences d'animation, la collaboration...) ;
- L'apport culturel du aux parcours de vie et/ou de formations et les potentiels enrichissements pour la communauté éducative et les élèves (exemple : candidat polyglotte, issu des territoires outre-mer ou Européens ;
- La richesse et la variété des parcours objectivés au regard du métier d'enseignant.

Le jury a regretté :

- L'énumération des expériences professionnelles sans transposition cohérente de compétences vers le métier d'enseignant ;
- Le manque de valorisation de certaines expériences professionnelles (et extra-professionnelles) du candidat.
- Certains candidats issus de Master MEEF ont assuré une bonne prestation, mais parfois trop théorique, au détriment d'une approche plus sensible et personnelle ;
- Les compétences métiers qui ne sont pas réinvesties et adaptées, ni aux élèves ni à la communauté éducative.

Le jury encourage le candidat :

- À affiner sa connaissance du métier, de l'organigramme de l'établissement ainsi que du système éducatif par différents moyens (visites, stages, échanges avec des membres de la communauté éducative, sites internet institutionnels (Eduscol), etc.) afin de construire une représentation juste du métier, des publics et par extension, de la voie professionnelle ;
- À apprécier finement son expérience professionnelle et personnelle afin de tisser des liens cohérents avec le métier d'enseignant.

2. MISES EN SITUATION PROFESSIONNELLE D'ENSEIGNEMENT ET DE VIE SCOLAIRE

Les mises en situation professionnelle de la session 2025 retenues se sont appuyées sur : l'égalité des chances, le vivre ensemble, la question du genre, la déontologie, la consommation, la responsabilité morale hors les murs, l'intégrité physique et morale, la fraternité, le harcèlement, le refus de toute discrimination. La majorité des candidats a correctement identifié les principes en jeu témoignant d'une préparation suffisante de l'épreuve. Cependant, certaines propositions d'actions ont révélé des difficultés à faire appel à des connaissances (institutionnelles, pédagogiques, juridiques) pour justifier les choix opérés.

Identification des valeurs de la république et/ou des exigences du service public en jeu dans la situation ; pertinence de l'argumentation.

Le jury attend que les candidats interrogent pleinement les situations proposées par une analyse élargie du contexte, des acteurs engagés, des enjeux et des conséquences éventuelles. Une fois la valeur et/ou le principe en jeu identifiés, le jury attend que le candidat propose des solutions concrètes, contextualisées et réalistes attestant de connaissances du fonctionnement des établissements scolaires, de ses instances, de ses acteurs (membres de la communauté éducative : CPE, PsyEN, chef d'établissement, personnel technique, etc.), de ses partenaires (institutionnels, associatifs) et des multiples publics (scolaires, apprentis, stagiaires de la formation continue).

Mises en situation enseignement et vie scolaire

Le jury a apprécié :

- La volonté de placer l'élève au centre des problématiques afin de l'accompagner dans ses apprentissages, dans le but de favoriser sa réussite ;
- La lecture attentive et posée de la situation ;
- La juste identification des enjeux éthiques de la fonction et des valeurs républicaines sollicitées dans les situations ;
- Les propositions d'action élargies à différentes échelles, contextes et temporalités (inscription dans le projet d'établissement, dans une progression pédagogique...) ;
- La convocation de l'ensemble des dispositifs et partenaires possibles, la démonstration à travailler en équipe ;
- Les pistes d'actions pédagogiques s'appuyant sur la discipline : projets pluridisciplinaires, expositions, interventions d'acteurs de l'établissement comme de partenaires extérieurs ;
- L'efficacité des solutions et protocoles proposés et contextualisés ;
- La bienveillance et l'esprit constructif et éducatif des propos tenant compte des enjeux sociétaux actuels ;
- Une bonne connaissance des dispositifs de lutte contre le harcèlement (exemple : numéros d'urgences).

Le jury a regretté :

- Les lacunes dans la connaissance du système éducatif et institutionnel, des différents acteurs des EPLE et de leur périmètre d'action et missions ;
- Les propos généralistes et superficiels sur les principes et valeurs identifiés, sans contextualisation ni lien direct avec les mises en situation proposées ;
- Un parti pris excluant toute autre solution ;
- Des solutions stéréotypées voire inappropriées ; le manque d'action concrète engagée ;
- Le manque d'engagement de certains candidats consistant à déléguer la prise en charge de la situation par un autre membre de la communauté éducative (exemple : CPE) ;
- L'absence des parents comme partenaires privilégiés de l'école dans les propositions de solutions ;
- Une méconnaissance des protocoles et procédures liées au fonctionnement des établissements ;
- La méconnaissance du dispositif PHARe ;
- Une lecture trop rapide de la question qui entraîne une mauvaise appréhension des enjeux ;
- Certaines réponses trop centrées sur l'initiative individuelle, sans mobilisation collective ou institutionnelle, s'accompagnent parfois de postures professionnelles inadaptées pouvant compromettre la sécurité et le cadre de l'établissement.

Le jury conseille au candidat d'aborder les mises en situation en considérant l'enseignant dans l'exercice de sa fonction. Une lecture attentive doit permettre de mettre les situations en perspective et de les appréhender, dans un premier temps dans leur globalité, puis dans un second temps d'identifier les problématiques pour en définir des plans d'action tenant compte du contexte, de l'ensemble des acteurs, des ressources et des procédures à la fois internes à l'établissement et institutionnelles. Il importe de proposer des solutions humaines proportionnées, éducatives, intégrant les compétences psychosociales. La fonction d'enseignant doit être envisagée à travers la relation à l'élève et ses responsables légaux ainsi qu'aux membres de la communauté éducative.

3. COMMUNICATION

Le jury attend du candidat qu'il soit capable de s'exprimer clairement, d'engager un propos construit, d'utiliser un registre de langue adéquat et d'être réactif dans l'échange. Demander la reformulation des questions par le jury ou des précisions permet de prendre le temps d'affiner ses réponses.

Le vocabulaire et la posture doivent être professionnels. Ces éléments permettent d'évaluer les qualités de communication du candidat au regard du métier envisagé.

Aptitude au dialogue - Qualité de l'expression orale.

Le jury a apprécié :

- La posture et l'expression orale bien maîtrisée pour la majorité des candidats ;
- La volonté d'échanger et de présenter leur parcours pour conforter leur engagement ;
- La fluidité des échanges et la réactivité des candidats face aux questions ;
- Une écoute active et engageante lors d'échanges constructifs ;
- La capacité à vulgariser des notions complexes démontrant le potentiel pédagogique du candidat.

Le jury a regretté :

- Un manque de vocabulaire disciplinaire et pédagogique ;
- Un langage parfois familier ;
- Le manque d'égard face aux membres du jury ;
- La posture parfois suffisante et déplacée à l'égard de l'instant ;
- Une tenue vestimentaire inadaptée à une situation de concours de la fonction publique ;
- Une posture professionnelle insuffisamment affirmée, pouvant nuire à la crédibilité du discours ;
- L'apparence ou attitude corporelle parfois en décalage avec les attentes d'une présentation professionnelle.

Le jury conseille au candidat de prendre un temps de lecture du sujet et de réflexion mesurée avant de répondre aux questions posées, en objectivant leurs propos. Il est également recommandé au candidat de se préparer à la prestation orale en envisageant la gestion du stress que l'épreuve peut occasionner, tout en ayant conscience de la rigueur attendue.

Annexe : spécialités métiers d'arts

Spécialités métiers d'art	Dominantes métiers	Formations correspondantes
Armurerie	<i>Pas de dominante</i>	CAP Armurerie (fabrication et réparation) BMA Armurerie
Arts de la bijouterie-joaillerie	<i>Pas de dominante</i> <i>Le candidat doit maîtriser toutes les compétences de bijouterie, joaillerie et orfèvrerie</i>	CAP Arts et techniques de la bijouterie-joaillerie, 3 options CAP Lapidaire, 2 options CAP Orfèvre, 4 options MC Joaillerie BP Gemmologue BMA Art du bijou et du joyau
Arts de la céramique	<i>Pas de dominante</i> <i>Le candidat doit maîtriser toutes les compétences de moulage, tournage et décoration en céramique</i>	CAP Décoration en céramique CAP Modèles et moules céramique CAP Tournage en céramique BMA Céramique
Arts de la gravure et de la ciselure	<i>Pas de dominante</i>	CAP Métiers de la gravure, 4 options BMA Gravure
Arts du décor architectural	Dominante Pierre	CAP Graveur sur pierre CAP Tailleur de pierre - marbrier du bâtiment et de la décoration BMA Graveur sur pierre BP Métiers de la pierre Bac Pro métiers et arts de la pierre
	Dominante Staff	CAP Staffeur ornemaniste BMA Volumes : staff et matériaux associés
Arts de la reliure	<i>Pas de dominante</i>	CAP Arts de la reliure BMA Arts de la reliure et de la dorure
Arts du métal	Dominante Bronze	CAP Bronzier, 3 options
	Dominante Ferronnerie	CAP Ferronnier
Arts du spectacle	Dominante Machiniste constructeur	CAP Accessoiriste réalisateur DTMS, option machiniste constructeur
	Dominante Techniques de l'habillage	DTMS, option techniques de l'habillage
Arts du verre	Dominante Verre à froid	CAP Arts du verre et du cristal CAP Arts et techniques du verre, option décorateur sur verre BMA Verrier décorateur
	Dominante Verre à chaud	CAP Arts du verre et du cristal BMA Souffleur de verre
	Dominante Vitrail	CAP Arts et techniques du verre, option vitrailliste
	Dominante enseigne lumineuse et signalétique	CAP Souffleur de verre, option enseigne lumineuse CAP Métiers de l'enseigne et de la signalétique Bac Pro Artisanat et métiers d'art, option métiers de l'enseigne et de la signalétique
	Dominante verrerie scientifique	CAP Souffleur de verre, option verrerie scientifique Bac Pro Artisanat et métiers d'art, option verrerie scientifique et technique
Arts Graphiques	Dominante Signalétique	CAP Signalétique, enseigne et décor BMA Arts Graphiques option signalétique
	Dominante décor peint	CAP Signalétique, enseigne et décor BMA Arts Graphiques option décor peint
Tapisserie d'ameublement	<i>Pas de dominante</i> <i>Le candidat doit maîtriser toutes les compétences en décor et siège de la tapisserie d'ameublement</i>	CAP Tapisserie, tapisserie d'ameublement en décor CAP Tapisserie, tapisserie d'ameublement en siège BP Ameublement, option tapisserie décoration Bac Pro Artisanat et métiers d'art, option tapisserie d'ameublement
Broderie	<i>Pas de dominante</i>	CAP Arts de la broderie BMA Broderie
Chaiserie broserie	<i>Pas de dominante</i>	CAP Cannage, paillage en ameublement
Dorure ornemanisme	<i>Pas de dominante</i>	CAP Doreur à la feuille ornemaniste

Ebénisterie	<i>Pas de dominante</i>	CAP Ebéniste CAP Encadreur BMA Ebéniste
Facture instrumentale	Dominante Accordéon	CAP Accordeur de piano
	Dominante Instruments à vent	CAP Assistant technique en instruments de musique, 4 options
	Dominante Lutherie Guitare	Bac Pro Artisanat et métiers d'art, option facteurs d'orgues
	Dominante Lutherie du quatuor	CAP Assistant luthier du quatuor
	Dominante Orgue	CAP Ouvrier archetier
	Dominante Piano	BMA Technicien en facture instrumentale, 4 options
Horlogerie	<i>Pas de dominante</i>	CAP Horlogerie BMA Horlogerie
Marqueterie	<i>Pas de dominante</i>	CAP Arts du bois, option marqueteur
Menuiserie en sièges	<i>Pas de dominante</i>	CAP Menuiserie en sièges
Moulage noyautage	<i>Pas de dominante</i>	CAP Mouleur noyauteur, cuivre et bronze
Photographie	<i>Pas de dominante</i>	Bac Pro Photographie
Sculpture sur bois	<i>Pas de dominante</i>	CAP Arts du bois, option sculpteur ornemaniste
Tournage d'art sur bois	<i>Pas de dominante</i>	CAP Arts du bois, option tourneur
Vannerie	<i>Pas de dominante</i>	CAP Vannerie